



Entreprises & enseignement supérieur

Mieux se connaître, mieux travailler ensemble

Notre fonctionnement

Extraits de la charte de bonne conduite

Les règles de comportement que s'appliquent les membres de l'association



- Participation active à la vie de l'association :
- L'entreprise doit être représentée par le titulaire ou le suppléant à la moitié des occasions de rencontres prévues chaque année (AG, plénière, séminaire)
- Réponse obligatoire aux observatoires
- Retour systématique même partiel ou négatif aux benchmarks
- Implication volontaire aux œuvres collectives ou aux groupes de travail
- Volonté d'échange des bonnes pratiques
- Pas de transmission à l'extérieur des infos sur les membres ou sur l'activité de l'association, sans accord préalable
- Paiement régulier de la cotisation et respect des statuts de l'association ; mise en application des dispositions de la charte de bonne conduite et du label « membre de SYNERGIE campus entreprises »

Quelques règles de vie collective



- L'association respecte le principe de l'autonomie de chacun de ses membres. Ses décisions sont adoptées de manière collégiale et s'appliquent en principe à l'ensemble des membres. Une entreprise peut adopter une position individuelle et différente dont elle devra faire part aux autres membres.
- L'objectif premier reste le développement de relations interpersonnelles de confiance. De ce point de vue, l'association reste fidèle à l'esprit des entreprises fondatrices de Synergie.
- Les statuts sont clairs et volontairement simplifiés, laissant une large place à l'innovation et à la recherche de consensus.
- Le contenu de la charte de bonne conduite et du label « membre de SYNERGIE campus entreprises » (voir annexe 1) s'imposent à tous les membres de l'association.
- Les benchmarks et observatoires constituent un outil clé de partage d'informations, à ce titre chacun devra s'y impliquer selon le process défini en annexe.

EST

- Un club de professionnels qui se connaissent et se respectent
- Un lieu où chacun est responsable de la vie de l'association
- Un lieu d'échange des bonnes pratiques
- Une association dont la l'animation et la coordination sont confiées à un bureau contrôlé par l'assemblée générale

N'EST PAS

- Une association bureaucratique dépersonnalisée
- Un lieu où l'on consomme puisqu'on a payé une cotisation
- Un lieu où l'on vient prendre des idées sans en donner
- Une association tenue par des personnes qui défendent des intérêts particuliers

Quelques critères pour choisir les sociétés participantes



- Chaque nouvelle entreprise candidate
 - est un acteur sur le marché de l'emploi en France (10 000 salariés minimum dans le monde),
 - anime une fonction Relations Enseignement supérieur clairement identifiée,
(objectifs quantitatifs et qualitatifs, moyens humains et budget correspondants)
 - est parrainée par au moins deux membres de l'association.
- Un groupe ou une entreprise est représenté(e) dans SYNERGIE campus entreprises par un titulaire et un suppléant.
- SYNERGIE campus entreprises se limite à une trentaine de membre de telle sorte que chacun puisse connaître ses homologues.
- SYNERGIE campus entreprises s'efforce d'assurer une bonne représentation des secteurs d'activités du marché de l'emploi

Label « membre de SYNERGIE campus entreprises »



- L'association « SYNERGIE campus entreprises » regroupe les Campus Managers d'une trentaine de grands groupes internationaux employeurs de référence en France. Ils représentent chaque année une part significative des recrutements de jeunes diplômés, alternants et stagiaires issus de l'enseignement supérieur en France.
- Conscients de leur responsabilité vis-à-vis des étudiant(e)s et des jeunes diplômé(e)s, les membres de SYNERGIE campus entreprises entretiennent des relations constructives et suivies avec les Ecoles et Universités. Ils s'engagent à développer des actions de progrès et de partenariat inscrites dans la durée. Ils partagent au sein de l'association une approche commune fondée sur le respect des personnes, de la réglementation et de la diversité.
- Le label « membre de SYNERGIE campus entreprises » représente une garantie en matière d'éthique pour laquelle notamment chaque entreprise adhérente s'est engagée à :
 - proposer des stages conventionnés ou contrats en alternance correspondant aux objectifs des Ecoles et Universités et adaptés à chaque niveau d'études ;
 - traiter chaque candidature de façon objective selon des règles transparentes et sans discrimination ;
 - procéder à la mise à jour régulière des informations et à l'actualisation des offres ;
 - appliquer une véritable politique d'accueil et d'intégration des étudiant(e)s et jeunes diplômé(e)s dans le respect de l'individu.
- SYNERGIE campus entreprises se positionne comme un interlocuteur de référence vis-à-vis des différentes parties prenantes de l'enseignement supérieur français, et se donne comme objectif de favoriser la connaissance et la compréhension réciproque. SYNERGIE campus entreprises s'attache également à développer des relations avec les organismes et groupements professionnels intervenants sur la formation supérieure et l'insertion des jeunes diplômés.